



MEHMET YESILÇALI

Rassemblement contre l'extradition du réfugié turc

Une trentaine de personnes se sont réunies mercredi à la place Neuve afin de demander une nouvelle fois la libération de Mehmet Yesilçali, réfugié politique turc. Ce dernier est emprisonné à Fribourg depuis le mois d'avril, à la suite d'une demande d'extradition formulée par les autorités allemandes à son égard (notre édition du 25 août).

Solidarités, des membres d'ATIK (Confédération des travailleurs de Turquie en Europe) et les avocats chargés du dossier ont rappelé l'absence de poursuite pénale à l'encontre de M. Yesilçali en Suisse et, par conséquent, l'interdiction de l'extrader selon leur interprétation du droit helvétique.

La semaine dernière, lors de son transfert à l'Inselhospital de Berne pour le traitement de son trouble de stress post-traumatique, Mehmet Yesilçali a subi un traitement inexplicable. «Il a été menotté aux pieds et aux mains par des hommes caoulés. Il s'est vu placé à l'isole-

ment, dans une pièce munie d'une caméra, et n'a jamais pu communiquer avec le personnel soignant.» Affirme M^e Hüsnü Yılmaz, l'un des deux avocats de M. Yesilçali. En effet, malgré les demandes répétées du détenu, les médecins n'étaient jamais accompagnés d'interprète, précise l'avocat.

Après cinq jours et se rendant compte de l'impossibilité de communiquer avec le corps médical, M. Yesilçali a demandé son retour en prison. Un comble. «Compte tenu des circonstances, la division cellulaire de l'Inselhospital était pire que l'incarcération», transmet M^e Yılmaz.

Hier, en parallèle du rassemblement, les avocats du détenu ont contacté l'Office fédéral de la justice (OFJ) lui demandant des comptes à la suite de ce traitement qualifié d'«inhumain» par M^e Yılmaz. Des nouvelles de l'OFJ devraient arriver ces prochains jours. MARIE DURAND

Syndicats, patrons et Etat unis contre le dumping salarial

SOUS-ENCHÈRE • Un accord tripartite inédit a été scellé. Il fera office de contre-projet à l'initiative syndicale visant à renforcer les contrôles.

CHRISTIANE PASTEUR

Un accord tripartite inédit a été conclu en guise de contre-projet à l'initiative syndicale visant à renforcer le contrôle des entreprises et à lutter contre la sous-enchère salariale. Une fois n'est pas coutume, représentants du Conseil d'Etat, du patronat et des syndicats faisaient conférence de presse commune, hier, pour saluer ce qu'ils considèrent comme une avancée majeure. Une convergence d'intérêts qui s'inscrit pleinement dans le contexte post-9 février 2014 et l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative de l'UDC contre «l'immigration de masse».

Concrètement, l'accord prévoit la création d'une nouvelle inspection du travail, intitulée Inspection paritaire des entreprises (IPE), dotée de larges prérogatives. Cette nouvelle entité devra permettre d'augmenter la détection des infractions sur le marché du travail. Elle sera chargée notamment de surveiller les secteurs économiques non conventionnés, qui concernent 50% des salariés. Mais pas seulement. L'hôtellerie-restauration, par exemple, est dans le viseur des syndicats qui ont connaissance d'un nombre important d'abus.

Davantage d'inspecteurs

L'IPE prendra la forme administrative d'une commission officielle. Elle sera composée de 28 personnes de «terrain» – pour moitié désignées par les syndicats, pour moitié par le patronat et nommées par le Conseil d'Etat – dont le temps de travail n'excédera pas 50% et la rémunération se fera sous forme de jetons de présence.

Elle travaillera en bonne intelligence avec les commissions paritaires déjà existantes et l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt), qui restera le seul organe habilité à établir des sanctions vis-à-vis des entreprises récalcitrantes.

Dans le même temps, les inspecteurs de l'Ocirt passeront de 16 à 24. Ce qui permettra d'augmenter le nombre de contrôles (14 000 salariés contrôlés en 2014) et de respec-



La nouvelle inspection du travail sera chargée de surveiller les secteurs non conventionnés, mais aussi l'hôtellerie-restauration, source, selon les syndicats, d'un nombre important d'abus. KEYSTONE

ter la volonté des initiants qui préconisent un inspecteur pour 10 000 salariés, en l'occurrence 24 pour les 236 000 salariés hors service public que compte le canton. Le coût du dispositif (IPE+essor de l'Ocirt), entièrement à la charge de l'Etat, s'élèvera à 2 millions de francs en 2016 puis à 3 millions dès 2017.

Satisfaction syndicale

Tout en restant critique par rapport à un système de sanctions qui demeure insatisfaisant à ses yeux, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) n'a pas caché, par la voix de Manuela Cattani et d'Alessandro Pelizzari, sa grande satisfaction vis-à-vis d'un accord «qui reprend des éléments fondamentaux de l'initiative, son esprit et même certains articles à la lettre».

Présents au nom de l'Union des associations patronales genevoises, Stéphanie Rueggesser et Nicolas Rufener ont également expliqué leur soutien: «Il nous importe que les mêmes règles du jeu soient appliquées à toutes les entreprises pour ne pas fausser le jeu de la concurrence. Dans le bâtiment, par exemple, nous constatons de nombreuses dérives malgré l'existence de conventions collectives. L'expérience des commissions paritaires est digne d'intérêt et transposable à l'ensemble de l'économie.»

Pour mémoire, l'initiative syndicale avait été déposée en février 2012 munie de près de 13 000 signatures. A la suite d'un recours de la Fédération des entreprises romandes, le Tribunal fédéral l'avait partiellement invalidée sur un point, à savoir l'inspectorat initiale-

ment composé uniquement de représentants des travailleurs. Au printemps, le Grand Conseil avait plébiscité le principe d'un contre-projet.

Cet automne il se penchera donc très concrètement sur le résultat. Malgré les difficultés budgétaires annoncées, le magistrat en charge de l'Economie, Pierre Maudet, espère qu'il sera voté tel quel, condition sine qua non pour que la CGAS retire son initiative. Et de rappeler que cet accord s'inscrit dans le cadre d'un probable nouveau vote sur la libre-circulation des personnes. «Il vise à satisfaire la demande exprimée par une part de la population de préserver le marché du travail, mais aussi à poursuivre les accords bilatéraux.» A noter que d'autres initiatives similaires sont pendantes dans les cantons de Zurich et du Tessin. I

EN BREF

AGRICULTURE

Les zones franches resteront «Swissness»

Soulagement hier du président du Conseil d'Etat genevois, François Longchamp: le Conseil fédéral a finalement accepté que les denrées alimentaires produites dans les zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie continuent de bénéficier du label «Suisse». Une dérogation exceptionnelle dans le cadre de la nouvelle ordonnance sur les produits helvétiques. CPR

Lire aussi en page 7.

CAROUGE

On votera sur la zone piétonne

L'initiative populaire en faveur de l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux-Carouge a abouti, a fait savoir hier le Conseil d'Etat genevois. Les Carougeois voteront donc sur le texte, lancé en mars par l'Alternative, qui prévoit de rendre l'ensemble du Vieux-Carouge aux piétons d'ici à 2025. Ce projet s'accompagnerait de la création de parkings pour compenser la suppression de places de stationnement en surface. CPR

JOURNÉE DE LA CULTURE JUIVE

Visite des lieux de prière

A Genève, la 16^e Journée européenne de la culture juive, dimanche, cherchera à «construire des ponts». Une visite guidée permettra de découvrir les édifices religieux érigés au XIX^e siècle: l'Eglise anglaise, la basilique Notre-Dame, la Grande synagogue, l'église du Sacré-Coeur et l'Eglise orthodoxe russe. ATS

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Une initiative du MCG lorgne sur le pactole des frontaliers

PHILIPPE BACH



Une initiative de combat. Le Mouvement citoyens genevois (MCG) entre à son tour en campagne. A sa manière, comme il se doit. Le parti populiste entend supprimer le mécanisme de rétrocession fiscale qui voit Genève reverser quelque 250 millions de francs par année aux communes frontalières au titre de quote-part sur l'impôt à la source prélevé sur leurs résidents travaillant à Genève.

Cet accord date de 1973. Il portait initialement sur des sommes plus modestes. Mais le nombre de frontaliers étant passé de quelque 30 000 à la fin

des années nonante à plus de 90 000 actuellement – dont 80 000 exercent effectivement une activité à Genève –, le montant serait même plus proche des 300 millions de francs, selon Roger Golay, président du MCG et tête de liste pour le Conseil national.

Formellement, il s'agit d'une initiative législative qui ne requiert que quelque 7 400 paragraphes pour être déposée et soumise au peuple. «C'est à notre portée», selon M. Golay. Le MCG a en effet souvent été à la peine pour faire aboutir les textes qu'il lançait. «Nous allons demander le soutien de notre allié, l'UDC», ajoute le président du MCG.

Le texte demande que le Conseil d'Etat saisisse le

Conseil fédéral. Charge à ce dernier de dénoncer l'accord de 1973. Ce genre de compétences diplomatiques est en effet du ressort fédéral. Le texte sera déposé ce jeudi. La question se sa légalité sera donc rapidement tranchée.

Le MCG ne craint-il pas un dégat collatéral? En admettant que le peuple le suive et que l'accord tombe, Paris risque d'être tenté d'appliquer le principe qui consiste à taxer sur le lieu de résidence! «Non, rétorque Roger Golay, les règles de l'OCDE, dont la Suisse et la France sont membres, prévoient une taxation sur le lieu de travail pour les régions frontalières, la France devrait y déroger pour agir de la sorte.» En revanche, admet le candidat MCG, une augmenta-

tion de la taxe d'habitation serait, elle, légale.

Pour le MCG, Genève n'a plus les moyens de verser ces 250 millions de francs à la France voisine. Cette somme correspond, grosso modo, au déficit annoncé aux comptes 2015 et son affection en France voisine n'est pas claire. Bercy en empêcherait une part au passage.

Ce scud législatif suffira-t-il à donner un deuxième siège au MCG à Berne? Pour l'instant, cette formation ne compte qu'un élu: Roger Golay, qui a remplacé Mauro Poggia lorsque celui-ci a accédé au Conseil d'Etat. Il vise un second siège via la candidature de l'omniprésent Eric Stauffer.



Roger Golay, président du MCG et conseiller national. JPDS

Arithmétiquement, l'objectif est à portée. Mais les élections fédérales favorisent les partis bien implantés à Berne, l'UDC en l'occurrence avec la

quelle le MCG est apparenté. Tout comme avec l'Union démocratique fédérale. Il se présente aussi avec une sous-liste «jeunes» et une «aile sociale». I